



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
17/09/2025

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 04
Votants : 27

OBJET :

PATRIMOINE

====

Constitution de servitudes de passage Pour une canalisation souterraine d'eaux usées

En l'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoints ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, M. COSTE Jean-François, Mme BOISORIEUX Michelle, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, , Mme DUNYACH Monique, M. REDONDO Simon, Mme OHN Christiane, M. CARLES Yves, Mme FERRIZ Paulette, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire,
M. INGHAM John, Conseiller Municipal, à M. BELTRAN José, Adjoint,
Mme CAPEILLE Sandrine, Conseillère Municipale à M. ANGULO José, Adjoint,
Mme BRISSAUD Mina, Conseillère Municipale à Mme OHN Christiane, Conseillère Municipale,

Absent(s) :

M. PARAYRE Jean, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur REDONDO Simon

Vu que les canalisations souterraines d'eaux usées qui alimentent la STEP passent sur des parcelles privées.

Vu la nécessité de régulariser cette occupation avec chacun des propriétaires des parcelles traversées par ces canalisations reliées à la STEP.

Vu la possibilité de constituer des servitudes par acte notarié afin de régulariser la situation.

Considérant que la conduite d'eaux usées située à l'est de la STEP impacte les propriétaires des parcelles suivantes :

N° DE PARCELLE	PROPRIÉTAIRE
BL 356 (ex-BL 221)	M. DUNYACH Joseph
BL 357 (ex-BL 221)	M. DUNYACH Joseph
BL 358 (ex-BL 221)	M. DUNYACH Joseph
BL 359 (ex-BL 221)	M. DUNYACH Joseph
BM 196	Mme LAGOUGE Bénédicte
BM 197 - BM 198	M. MAS José
BM 207 - BM 208	Mme GARCIA Myriam et M. CORDIER Nicolas
BM 212	M. TRULLS Pierre
Chemin dit « Chemin de la Conque »	Mme GARCIA Myriam et M. CORDIER Nicolas

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité
de ses membres présents ou représentés

- **D'AUTORISER** la régularisation du passage des canalisations souterraines d'eaux usées sur les parcelles privées et débouchant sur la STEP,
- **D'AUTORISER** la constitution de servitudes par acte notarié pour chacun des tronçons de cette canalisation souterraine d'eaux usées,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tout document utile à intervenir pour la constitution de ces servitudes.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

Le secrétaire de séance,
Simon REDONDO



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.